

Lycée Jules SIEGFRIED  
12 rue d'Abbeville  
75010 Paris  
Tel : 01 45 26 50 95  
Fax : 01 45 26 05 60  
Mail : [int.0750674a@ac-paris.fr](mailto:int.0750674a@ac-paris.fr)

Paris, le 12 mars 2019



## **DEMANDE DE DEVIS REMISE EN ETAT ESCALIER DE BETON EXTERIEUR**

### **Article 1 : OBJET**

La présente demande de devis a pour objet la prestation ponctuelle désignée ci-dessous:

**TRAVAUX DE REMISE EN ETAT DE L'ESCALIER EXTERIEUR** pour le lycée Jules Siegfried à Paris 10ème.

Il s'agit d'une part de restaurer le garde corps composé d'une structure métallique fortement oxydé et feuilleté par endroits et de remplacer certains vitrages qui se sont fendues sous l'action du métal oxydé. (lot1)

D'autre part, il s'agit de restaurer la structure en béton : purge des morceaux risquant de se détacher, traitement à l'antirouille des armatures apparentes et réparation de la maçonnerie.(lot 2)

### **Article 2 : TYPE DE MARCHE**

Le présent **marché** est **une simple demande de devis avec publication sur le site de l'AJI.**

### **VISITE SUR PLACE OBLIGATOIRE AVANT REMISE DE DEVIS**

Les rendez-vous pour visiter le site pourront être obtenus auprès de la gestionnaire du Lycée : Madame BARBIER au 01 45 26 67 38

**Devis demandé pour le 08 avril 2019 avant 17 h 00**

### **Article 3 : CARACTERISTIQUES PRINCIPALES ET DATES D'EXECUTION DES PRESTATIONS**

Les travaux concernant la remise en état du garde corps ( lot1) devront avoir lieu avant les travaux concernant la maçonnerie (lot2).

L'escalier concerné par l'intervention étant un escalier d'évacuation, les travaux ne pourront avoir lieu qu'en dehors de la présence des élèves à partir du 10 juillet 2019.

L'escalier doit pouvoir être utilisable au plus **tard le 28 août 2019.**

Tout retard dans l'exécution des délais d'intervention fera l'objet d'une pénalité à l'exception des retards engendrés par des délais de livraison de pièce détachée, à condition que l'information soit transmise(Cf. article 12)

#### **Article 4: DUREE DES TRAVAUX**

**La durée des travaux remise en état du garde corps et réfection de la maçonnerie ne doit pas excéder 10 semaines dont 3 semaines de préparation**

**La partie travaux se déroulera du 10 juillet 2019 au 28 août 2019. Soit 7 semaines  
Réception le 28 août 2019**

#### **Article 5: DOCUMENTS CONTRACTUELS**

Le marché est constitué par les documents contractuels énumérés ci-dessous:

- le présent document
- le devis du candidat
- le descriptif des moyens et procédures mises en oeuvre pour effectuer les prestations
- l' attestation de visite

#### **Article 6: DETAILS DES TRAVAUX**

##### LOT 1 : REMISE EN ETAT GARDE CORPS :

- protection des caillebotis situés en dessous et autour de l'escalier durant toute la durée des travaux
- dépose des vitrages
- grattage, brossage et nettoyage du garde corps métallique
- remplacement des pare-closes et parties trop endommagées, lors de l'utilisation des appareils de soudure des protections seront mises en oeuvre dans l'environnement afin de le préserver de tout accidents par brûlure ou de départ d'incendie, une surveillance sera effectuée au minimum pendant 2 heures après soudure.
- nettoyage de l'escalier de béton au nettoyeur haute pression avant la pose de la peinture et des vitres
- préparation et pose de 2 couches minimum de peinture anti rouille
- repose des vitrages en bon état et remplacement des vitrages cassés ou fendus  
Les vitres remplacées répondront aux situations pour lesquelles il convient d'utiliser du verre de sécurité pour éviter les blessures par contact ou par défenestration.
- le joint maintenant les vitrages doit résister aux UV et aux intempéries, ainsi qu'aux chocs
- évacuation à la déchetterie des vitrages et parties métalliques endommagées

##### LOT 2 : REMISE EN ETAT DE LA MACONNERIE:

- protection des caillebotis situés en dessous et autour de l'escalier durant toute la durée des travaux
- purge et traitement de toutes les épaufrures des parties endommagées sur l'ensemble de la structure en béton
- Sondage, repiquage et refouillement des aciers oxydés
- Eliminer la rouille par brossage et dépoussiérage

- Passivation des fers avec un produit anticorrosion
- Rebouchage au mortier de réparation
- Puis ragréage pour une finition prêt à peindre
- évacuation des gravats

## **Article 7 : MODE ET DELAI DE REGLEMENT**

Le paiement sera effectué selon les règles de la Comptabilité Publique.

Les factures afférentes aux paiements partiels ou définitif seront établies en un original et 2 copies, portant outre les mentions légales, les indications suivantes :

- le nom et adresse de l'entreprise
- le numéro de son compte bancaire ou postal
- le numéro et la date du marché et de chaque avenant éventuellement.
- Les prestations réalisées
- La date d'établissement de la facture.
- La facture sera établie au nom du Lycée

Le délai de règlement sera de 30 jours à compter de la date de réception de la facture.

## **Article 10 : AVANCE FORFAITAIRE**

Sans objet

## **Article 11: RETENUE DE GARANTIE**

### **Article 12 : PENALITES DE RETARD**

Si le titulaire du marché prenait du retard dans l'exécution des prestations, une pénalité de retard serait appliquée à la facture correspondant à la phase incriminée selon la formule suivante :

$$P = V \times R \times 1/1000$$

dans laquelle P = pénalité de retard

V = valeur de la prestation correspondant au semestre concerné

R = nombre de jours de retard

Si le titulaire du marché s'avérait incapable de réaliser une prestation, après mise en demeure par fax ou email sans effet concret sous 24 heures, un concurrent choisi par le Lycée lui serait substitué et la différence de coût resterait à la charge du titulaire du marché.

## **Article 13 : REMISE DES OFFRES ET NEGOCIATION**

### **1) Remise des offres :**

**Nous vous demandons d'envoyer votre devis sous forme dématérialisée** à l'adresse mail suivante : int.0750674a@ac-paris.fr ou via la plateforme de l'AJI.

### **2) Jugement des offres :**

Pour choisir l'offre économiquement la plus avantageuse, le Lycée s'appuiera sur des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- valeur technique : 40 %

- prix : 30 %
- qualité des produits : 20%
- qualité des conditions de livraison du chantier (nettoyage après chantier, délais respectés) : 10%

### **3) Négociations**

Le Lycée se réserve le droit, dans un premier temps, d'inviter les candidats à régulariser leur offre.

**La Lycée se réserve, ensuite, la possibilité de négocier avec les candidats après présentation de leurs offres.**

En application de l'article 27 du Décret, les offres déposées dans le cadre de la présente procédure sont susceptibles de faire l'objet d'une négociation, dans le respect des principes de liberté d'accès à la commande publique, de transparence et d'égalité de traitement des candidats, avec les trois meilleurs candidats à l'issue de l'analyse.

Le cas échéant :

- l'invitation à négocier sera faite par courriel ;
- la négociation fera l'objet d'entretiens de négociation et/ou d'échanges écrits.

Les négociations pourront porter sur tous les éléments de l'offre, notamment sur le prix.

A l'issue de la négociation, le pouvoir adjudicateur attribuera le marché au candidat ayant proposé l'offre économiquement la plus avantageuse sur la base des critères énoncés ci-dessus.

**Le pouvoir adjudicateur se réserve toutefois la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation, en application de l'article 27 du Décret.**

A Paris le .....

Vu et pris connaissance

Le candidat (Cachet et signature)